

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 08338

Numéro SIREN : 399 381 821

Nom ou dénomination : NEXITY LOGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2022 sous le numéro de dépôt 108181

## **NEXITY LOGEMENT**

Société par actions simplifiée au capital de 6 561 944 euros  
Siège social : 19, rue de Vienne – TSA 60030 – 75801 Paris cedex 08  
399 381 821 RCS Paris

oooOOooo

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE** **EN DATE DU 28 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin, à 9 heures,

La société **NEXITY**, société anonyme, au capital de 280.648.620 euros dont le siège social est situé au 19, rue de Vienne, TSA 50029, 75801 Paris cedex 08, immatriculée sous le numéro d'identification unique 444 346 795 RCS Paris, représentée par Madame Véronique Bédague, Directrice Générale,

Associé unique (l'« **Associé Unique** ») de la société NEXITY LOGEMENT, société par actions simplifiée, au capital de 6.561.944 euros, dont le siège social est situé au 19, rue de Vienne, TSA 60030, 75801 Paris cedex 08, immatriculée sous le numéro d'identification unique 399 381 821 RCS Paris (la « **Société** ») dont elle détient la totalité des 6.561.944 actions de 1 euro de valeur nominale chacune composant le capital social,

#### **Au vu des documents suivants :**

- la lettre de démission de la Présidente, Madame Véronique BEDAGUE,
- la lettre de démission de la Directrice Générale, Madame Hélène ROMANO,
- la lettre d'acceptation des fonctions de Présidente de Madame Hélène ROMANO,
- la lettre d'acceptation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Stéphane DALLIET,
- le texte du projet des décisions qui sont soumises à l'Associé Unique,
- un exemplaire des statuts de la Société.

#### **A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :**

- Prise d'acte de la démission de Madame Véronique BEDAGUE et de Madame Hélène ROMANO, respectivement en qualité de Présidente et de Directrice Générale de la Société,
- Nomination de Madame Hélène ROMANO en qualité de nouvelle Présidente de la Société,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

#### **Etant précisé que :**

La société KPMG AUDIT IS SAS, commissaire aux comptes de la Société a été dûment informée des présentes décisions.

oooOOooo

#### **PREMIERE DECISION**

*(Prise d'acte de la démission de la Présidente et de la Directrice Générale de la Société et nomination d'un nouveau Président)*

L'Associé Unique prend acte de la démission de Madame Véronique BEDAGUE et de Madame Hélène ROMANO, respectivement en qualité de Présidente et de Directrice Générale de la Société, à compter de ce jour.



Par conséquent, il décide de nommer Madame Hélène ROMANO, née le 7 août 1962 à MIRECOURT (88) et domiciliée au 30 bis rue Traversière – 75012 PARIS, en qualité de Présidente en remplacement de Madame Véronique BEDAGUE, et ce pour la durée de six (6) ans, soit jusqu'aux délibérations de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Madame Hélène ROMANO, a indiqué accepter le mandat de Présidente de la Société et a déclaré remplir toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

### **DEUXIEME DECISION**

*(Nomination d'un nouveau Directeur Général de la Société)*

L'Associé Unique, sur proposition de la Présidente, décide de nommer en qualité de Directeur Général Monsieur Stéphane DALLIET, né le 28 juin 1972 à MEAUX (77) et domicilié au 92 Boulevard Malesherbes – 75008 PARIS et ce pour une durée de 6 ans, soit jusqu'aux délibérations de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

En qualité de Directeur Général, Monsieur Stéphane DALLIET, représente ès qualités la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts de la Société.

L'Associé Unique décide que Monsieur Stéphane DALLIET, ne sera pas rémunéré au titre de son mandat de Directeur Général.

Monsieur Stéphane DALLIET, a indiqué accepter le mandat de Directeur Général de la Société et a déclaré remplir toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

### **TROISIEME DECISION**

*(Pouvoirs pour formalités)*

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à LEXTENSO ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique de la Société.

DocuSigned by:  
  
B7CFE6CC2ECB426...

---

**NEXITY SA**  
Mme Véronique Bédague